

AVIS PUBLIC
ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS
DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-8

À toutes les personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 430-8 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 430-8 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430.
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le projet de Règlement numéro 430-8, le lundi 12 juillet 2021 à 19h30, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

L'objet du présent Règlement est de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 430 afin d'y apporter les modifications suivantes :

- Remplacer le plan 6 de l'annexe C du PPU le Patriote ;
 - Modifier le tableau de l'article 7.2 de l'annexe C du PPU le Patriote.
- 3) Le projet de Règlement de plan d'urbanisme numéro 430-8 n'est pas susceptible d'approbation référendaire et ne doit pas être approuvé par les personnes habiles à voter.
 - 4) Le projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 601, Chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 23 JUIN 2021

Alain Cousson, ing., Directeur général et greffier adjoint